

## Conditions générales de vente

Toute commande implique de la part du client une adhésion complète et sans réserve aux conditions de vente mentionnées ci-dessous. Les menus sont établis pour **une base minimum de 10 personnes**.

**Article 1 :** Réservation définitive Un devis établi selon votre demande vous sera remis avant chaque commande, les tarifs indiqués sont valables 3 mois sauf en cas de modifications importantes des cours des produits alimentaires.

La confirmation de cette commande ne sera effective qu'à réception du devis mentionnant votre « Bon pour accord », la date et la signature.

Celui-ci devant être accompagné d'un chèque d'acompte de 30%. Toute location de matériel ou mobilier, or commande de repas, devra faire l'objet d'un chèque d'acompte de 300 € non encaissé, et restitué une fois la location rendu en bon état.

**Article 2 :** Confirmation des quantités commandées Le nombre de convives devra être confirmé 10 jours maximum avant la date de la manifestation, le chiffre annoncé servira de base de facturation en cas de diminution.

**Article 3 :** Conditions de paiement 30 % d'acompte à la signature du devis, 40 % à la dégustation Solde à réception de la facture, sans escompte. T

outes modifications tarifaires ne seront autorisées dès lors que le devis est accepté.

La société n'accorde pas de délai de paiement et les pénalités de retard sont calculées à raison d'une fois et demie le taux d'intérêt légal en vigueur.

Si la location n'est pas rendue dans les délais, la société se réserve le droit de majorer cette location par jour de retard ou d'encaisser le chèque de caution.

**Article 4 :** Assurance, Responsabilité Dans le cadre d'une livraison non assurée par notre société, les produits sont transportés aux risques et péril du client.

Tous les biens mobiliers loués ou mis à disposition par notre société ou par des tiers, sont sous l'entière responsabilité du client, à ce titre la casse, la dégradation ou la disparition du matériel sont à la charge du client.

Il en est de même pour la remise en état des locaux et les frais qui en incombent. Pour tout matériel loué par le client, nous nous dégageons de toute responsabilité en cas de casse, dégradation ou disparition.

Le personnel mandaté par notre société lors de nos prestations est couvert par notre société, toutes les autres personnes travaillant sur le site sont sous l'entière responsabilité du client.

**Article 5 :** Cas de force majeure L'implication d'un de nos véhicules de livraison dans un accident de la circulation ou l'arrêt obligatoire de celui-ci pour une raison indépendante de notre volonté (grève sur la voie publique, attentat, accident sur le réseau routier...) nous autorise à la suspension de nos engagements.

**Article 6 :** Droits d'auteur Les redevances sur les propriétés littéraires et artistiques sont à la charge du locataire de la salle. La déclaration doit être faite au préalable auprès de la Sacem.

**Article 7 :** Fournitures de boissons alcoolisées Le service de boissons alcoolisées fournies par nos soins lors d'un repas se fait sous couvert de notre licence.

Le client peut fournir ses propres boissons mais notre responsabilité est dérogée lors d'un éventuel contrôle de la DGDDI.